



IMWATER TREATMENT PLANTS S.L
CAMINO DE LLOREDA A LA PICOTA
33211 GIJON ASTURIAS
Espagne

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE CODE DE CONTENEUR

Conformément à la norme ISO 6346, aux Conventions douanières et aux conditions d'enregistrement du BIC,

Le Bureau International des Containers certifie par la présente que le code BIC :

IMWU

a été dûment enregistré par le BIC et attribué à :

IMWATER TREATMENT PLANTS S.L

N° de certificat IMWU-1524

2024

Le code enregistré s'appliquera uniquement aux conteneurs détenus ou exploités par l'entreprise indiquée ci-dessus et restera valable jusqu'au **15 mars 2025**. En janvier 2025, un avis de renouvellement et la facture correspondante seront émis. Veuillez en assurer le retour et le paiement dans les délais afin de garantir la validité continue de ce code. Si le nom, l'adresse ou la propriété de l'entreprise venaient à changer, veuillez en informer le BIC à l'adresse postale ou électronique indiquée ci-dessous.

L'enregistrement du préfixe des conteneurs de marchandises auprès du BIC est exigé par la norme ISO 6346 et par les administrations douanières nationales, conformément à la Convention douanière relative aux conteneurs (CCC-1972, révisée en 2008) et à la Convention d'Istanbul (1990, révisée en 2010). Cela confère les avantages de libre circulation et d'admission temporaire aux conteneurs portant un code de propriétaire enregistré auprès du BIC.

Avis important : conséquences de l'enregistrement officiel d'un code BIC Extrait des Procédures d'enregistrement (pour plus d'informations, consultez le Registre annuel officiel des codes BIC de CONTENEURS ou le site web www.bic-code.org)

Tout conteneur portant un code « - - - U » est officiellement et mondialement reconnu comme appartenant au titulaire du code figurant au Registre BIC - ou exploité par celui-ci (voir 8.1.2) - avec toute la responsabilité (juridique, commerciale, en cas de dommages, d'assurance, etc.) que cette propriété comporte.

Après l'enregistrement initial, cette protection internationale du code est subordonnée au paiement d'une redevance annuelle de renouvellement (selon le tarif publié chaque année dans le Registre des codes BIC de CONTENEURS).

Le défaut de paiement de la redevance de renouvellement entraînera l'**annulation de cette protection du code dans un délai de 6 mois**, confirmée par lettre recommandée, avec information des autorités de contrôle du monde entier. En cas de transfert de la propriété du ou des conteneurs, la responsabilité continuera d'incomber au titulaire du code susmentionné jusqu'à ce que :

- la marque du code soit retirée de chacun des conteneurs.

- o - la marque du code soit remplacée par une autre, dûment enregistrée auprès du BIC, détenue par le nouveau propriétaire (voir 8.1.7)
- o - la marque du code demeure inchangée, mais sa propriété ait été dûment transférée à une autre entité (voir 8.1.3.d).

29 avril 2024

Certificat émis par

Tiana Randriamose
Département de Codification
tra@bic-code.org



2024

Nº de certificat IMWU-1524